Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELIB7191225-DE

Délibération n° 2025-0912-7

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 9 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Convocation :
Du 04/12/2025

Affichage : 11/12/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Jacques LE METAYER, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Cécile LE MOUEL, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Philippe BLANCHE, Gaëlle GUILLO, Estelle LAILLER Laure LAMARE et Jérôme LE QUINTREC, ayant donné respectivement pourvoir à Jacques LE METAYER, Pierrick MESSAGER, Cécile LE MOUËL, Maxime PERRIN et Antoine BERTHO.

Secrétaire de séance : Maxime PERRIN

7 – APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DU COMPLEXE LE TRISKELL (SALLE POLYVALENTE, RESTAURANT SCOLAIRE, SALLE DES SPORTS) ET FIXATION DES MODALITES DE LOCATION

Rapporteur : Monsieur Maxime PERRIN, adjoint au maire
Annexe 6 : projet de règlement d'utilisation du complexe « le Triskell »

Le complexe « le Triskell », regroupe une salle polyvalente, un restaurant scolaire et une salle des sports qui sont destinés à accueillir des activités associatives, scolaires et événementielles. Ces activités nécessitent un cadre réglementaire clair pour en organiser l'accès, garantir leur préservation et encadrer les conditions d'utilisation.

Le règlement d'utilisation des salles en vigueur nécessite d'être actualisé afin :

D'harmoniser les règles d'accès et de location des trois espaces, en distinguant les usages gratuits (associations communales, écoles) des locations payantes (particuliers, événements ponctuels).
De préciser les obligations des organisateurs en matière de sécurité, d'assurance, de propreté et de respect des horaires, conformément aux exigences légales applicables aux établissements recevant du public (ERP).
D'actualiser les modalités financières (acomptes, cautions, tarifs) et administratives (réservations, états des lieux) pour fluidifier la gestion tout en sécurisant les recettes relatives à ces locations.
D'intégrer les évolutions réglementaires, notamment l'extension des zones non-fumeurs et les règles de sécurité incendie.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELIB7191225-DE

La délibération proposée vise ainsi à **approuver le règlement** annexé au présent bordereau et à **autoriser Monsieur le Maire à en assurer l'application**, y compris la signature des conventions de location et la perception des redevances.

Par ailleurs, il convient de confirmer les tarifs applicables ci-dessous identiques à ceux validés par le conseil municipal en date du 5 mai 2025 et de préciser que seul le montant de l'indemnité en cas de déclenchement d'alarme est proposé à 50 € au lieu des 200 € pratiqués actuellement.

TARIFS APPLICABLES AUX PARTICULIERS MEUCONAIS ET AVEENS, AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES.

TARIFS		**Particuliers Meucon et St Avé**	**Particuliers / associations Extérieurs**
Salle A sans cuisine (salle polyvalente)	9h-16h 16h-4h	290 €	400 €
	9h-4h	370 €	560 €
Salle B avec cuisine (cantine)	9h-16h 16h-4h	350 €	480 €
	9h-4h	430 €	620 €
Salles A + B avec cuisine	9h-16h 16h-4h	510 €	740 €
	9h-4h	600 €	900 €
Caution		1 000 €	1 000 €
Heure supplémentaire (2)		22 € / heure	22 € / heure
Pénalités ménage		60 € / heure	60 € / heure
Vacation agent d'astreinte/absence état des lieux		100 €	100 €
Pénalités déclenchement alarme		50 €	50 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELIB7191225-DE

TARIFS APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS MEUCONAISES, AUX ECOLES ET LEURS ASSOCIATIONS, AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

TARIFS		**Associations Meucon**	**Ecole et leurs associations Et associations caritatives**
Salle de sports	9h-16h 16h-4h	3 UTILISATIONS GRATUITES FORFAIT 150 € A PARTIR DE LA 4EME	GRATUIT
	9h-4h		
Salle A sans cuisine (salle polyvalente)	9h-16h 16h-4h		
	9h-4h		
Salle B avec cuisine (cantine)	9h-16h 16h-4h		
	9h-4h		
Salles A + B avec cuisine	9h-16h 16h-4h		
	9h-4h		
Heure supplémentaire (2)		22 € / heure	22 € / heure
Pénalités ménage		60 € / heure	60 € / heure
Vacation agent d'astreinte/absence état des lieux		100 €	100 €
Pénalités déclenchement alarme		50 €	50 €

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, des fiches de réservation associées et des tarifs,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le règlement d'utilisation du Triskell, annexé à la présente délibération, qui définit :

- Les conditions de réservation, de location et de gratuité ;
- Les obligations des organisateurs (assurance, sécurité, propreté) ;
- Les modalités financières (acomptes, cautions, tarifs) ;
- Les sanctions en cas de manquement.

DEFINIT son entrée en vigueur à compter du **1er janvier 2026** pour toutes les nouvelles réservations. Les locations déjà contractées avant cette date resteront soumises au règlement antérieur.
AUTORISE Monsieur le Maire à :

1. Signer les conventions de location et les états des lieux ;
2. Percevoir les redevances, acomptes et cautions ;
3. Engager les dépenses liées à la remise en état des locaux en cas de dégradations ;
4. Prendre tout acte nécessaire à l'application du présent règlement.

FIXE les tarifs de location, les montants des cautions et les pénalités pour heures supplémentaires tel que définis ci-dessus.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.